



Document explicatif du projet de règlement
no 437-61 modifiant le Règlement de
zonage no 437 pour l'ajout de l'usage
microbrasserie dans la zone C-211

Projet de règlement no 437-61 modifiant le Règlement de zonage no 437

Ajout de définition de microbrasserie : Établissement où l'on consomme et fabrique, de façon artisanale, de la bière, dont la production ne dépasse pas 1000 hectolitres par année;

Ajout de la classe d'usage C-2 «commerce artériel léger» pour la zone C-211 (secteur Boulevards Perrot - Don-Quichotte) pour permettre l'usage «microbrasserie».

Projet de règlement no 437-61 modifiant le Règlement de zonage no 437

